

COMMUNE DE BUSCHWILLER**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BUSCHWILLER
DE LA SEANCE DU 07 JUILLET 2014**

Sous la présidence de Mme Christèle WILLER, Maire

Madame le Maire souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes et ouvre la séance à 19 h 15.

PRESENTS :

Daniel ALLEMANN, Audrey BAUMANN, Marie-Jeanne BAUMANN, Bernard BOEGLIN, Jacques DUCRON, Emmanuel GERRER, Denise HECHT, Véronique HERTER, Denis HUTTENSCHMITT, Claudine MUNCH, Roger OBERMEYER, Jérôme SITTER, Christian WEIGEL, Christèle WILLER.

ABSENTS EXCUSES ET NON REPRESENTES :

M. Patrick MULLER

ABSENTS NON-EXCUSES :**ONT DONNE PROCURATION :****SECRETAIRE DE SEANCE :**

Mme Isabelle KLEIN, secrétaire de mairie

Le quorum étant atteint, Mme le Maire invite les élus à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR :

1. **APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MAI 2014**
2. **APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2014**
3. **AFFAIRES GENERALES**
 - 3.1 Approbation du règlement intérieur
 - 3.2 Commission communale des impôts directs
 - 3.3 Licence de débit de boissons de 4^{ème} catégorie
 - 3.4 Motion de soutien à la brigade-verte
4. **PERSONNEL COMMUNAL**
 - 4.1 Emploi supplémentaire au secrétariat de la mairie
 - 4.2 Régime indemnitaire du personnel communal
5. **RAPPORTS DES COMMISSIONS COMMUNALES**
6. **RAPPORTS DES COMMISSIONS INTERCOMMUNALES**
7. **DIVERS**

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MAI 2014

Après avoir rappelé les principales décisions prises lors de la séance susvisée et précisé qu'aucune remarque n'avait été faite au sujet du procès-verbal, Mme le Maire propose au conseil d'approuver ce dernier.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents approuve le procès-verbal de la séance du 19 mai 2014 et le signe séance tenante.

2. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2014

Après avoir rappelé les principales décisions prises lors de la séance susvisée et précisé qu'aucune remarque n'avait été faite au sujet du procès-verbal, Mme le Maire propose au conseil d'approuver ce dernier.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents approuve le procès-verbal de la séance du 20 juin 2014 et le signe séance tenante.

3. AFFAIRES GENERALES

3.1 APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR

Mme le Maire rappelle que le Conseil municipal a la possibilité d'approuver un règlement intérieur basé sur les dispositions du Code général des Collectivités Territoriales. Ceci n'est obligatoire que pour les communes de plus de 3.500 habitants, toutefois il est de tradition d'en établir un à Buschwiller.

Elle précise que ce règlement fixe des règles d'organisation mais aussi la tenue des réunions et les débats

La proposition de règlement intérieur est parvenue aux conseillers en même temps que l'invitation, elle demande aux conseillers s'ils ont des questions.

M. J.DUCRON souhaite savoir s'il est possible de recevoir l'envoi des invitations pour les réunions du Conseil municipal par courriel. Les conseillers débattent sur ce point. Mme D.HECHT et MM. DUCRON et HUTTENSCHMITT se portent volontaires pour recevoir les invitations et documents annexes par courriels. Mme le Maire demandera au secrétariat de préparer un formulaire de décharge.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents approuve le règlement intérieur en rajoutant la mention « contre décharge » à la page 3 – article 2 – convocations pour l'envoi des invitations et documents annexes par courriel. Le règlement intérieur est signé séance tenante.

3.2 COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Mme le Maire informe les conseillers qu'il convient de procéder au renouvellement de la commission communale des impôts directs.

Cette commission intervient surtout en matière de fiscalité directe locale par exemple : elle dresse, avec le représentant de l'administration, la liste des locaux de référence et des locaux types retenus pour déterminer la valeur locative des biens imposables aux impôts directs locaux (articles 1503 et 1504 du code général des impôts) ; elle établit les tarifs d'évaluation des locaux de référence pour les locaux d'habitation (article 1503 du code général des impôts) ; elle participe à l'évaluation des propriétés bâties (article 1505 du code général des impôts).

Son rôle est consultatif.

Le Conseil municipal est tenu de transmettre à la Direction des Finances Publiques du Haut-Rhin une liste de noms de 24 contribuables.

Six commissaires titulaires ainsi que les six commissaires suppléants seront désignés par la Direction des Finances Publiques du Haut-Rhin pour faire partie de la commission susvisée.

Mme le Maire précise qu'un commissaire titulaire et qu'un commissaire suppléant doivent obligatoirement être domiciliés en dehors de la commune.

Ces propositions sont les suivantes :

PROPOSITIONS COMMISSAIRES TITULAIRES		PROPOSITIONS COMMISSAIRES SUPPLEANTS	
NOM-PRENOM	ADRESSE	NOM-PRENOM	ADRESSE
BAUR GILBERT	8, Allée des Cerisiers	BINDER MAURICE	53, rue des Vosges
BOUQUOT GEORGETTE	37, rue de Wentzwiller	BROBECKER ARMAND	30, rue des Fleurs
CRON PHILIPPE	8, rue du Vignoble	CRON YANNICK	62, rue des Vosges
DISS ERIC	21, rue des Fleurs	GOEPFERT JENNY	3, rue de Hésingue
GOETSCHY GILBERT	2, Chemin d'Attenschwiller	GREDER GILLES	1A, rue des Fleurs
LAIME SERGE	71, rue des Fleurs	LEGENDRE MICHEL	3, rue de la Source
MANG JACQUELINE	60, rue des Vosges	MARTIN PHILIPPE	1, rue de la Forêt
MULLER HERVE	34, rue de Wentzwiller	OBERMEYER CLAUDINE	12, Allée des Cerisiers
STEPHAN MICHEL	38A, rue des Fleurs	SCHOENLE CHRISTOPHE	18, rue des Fleurs
WEIGEL THEO	1, rue de Hégenheim	SCHWEITZER ALAIN	63, rue des Vosges
WERTENBERG ANNICK	6, rue du Vignoble	ROUAULT MIREILLE	5, rue des Prés Verts
JORDAN SERGE	3, rue de Ferrette 68220 WENTZWILLER	GOETSCHY CHRISTOPHE	118, rue de Bourgfelden 68220 HEGENHEIM

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents approuve les propositions susvisées.

3.3 LICENCE DE DEBIT DE BOISSONS DE 4EME CATEGORIE

Mme le Maire indique aux conseillers que la précédente municipalité souhaitait préserver une licence 4 de débit de boissons sur la Commune. Elle avait souhaité acheter la licence rattachée à l'établissement « Tout va bien ». Elle détaille la chronologie des faits :

Mai 2011	Mise en vente de la licence 4 de débit de boissons rattachée à l'établissement « Tout va bien ».
28 juin 2011	Courrier de la Commune à la Sous-Préfecture pour demander les formalités à suivre pour le rachat de la licence 4.
Juillet 2011	Entretien téléphonique avec la Sous-Préfecture qui confirme que l'achat de la licence 4 Tout va bien n'est pas possible car une 2 ^{ème} licence 4 subsiste sur la Commune, celle du restaurant « la Couronne »
Septembre 2011	Courrier de la Sous-préfecture qui indique que M. DUBUT est titulaire de l'autorisation d'exploiter la licence 4, mais que la licence appartient aux associés de la DG SARL (MM. DUBUT et GOETSCHY).
De septembre 2011 à septembre 2012	Plusieurs échanges de courriels / courriers entre la Sous-préfecture- M. GOETSCHY – Commune.
14 mai 2012	Vente de la licence 4 de débit de boissons rattachée à l'établissement « la Couronne » à la SCI Nouveau Village. Cette information nous a été donnée suite à notre demande à Maître FROEHLICH, mandataire judiciaire en charge de la liquidation.
Septembre 2012	Délibération du Conseil municipal pour l'achat de la licence 4 de débit de boissons « Tout va bien ».
16 octobre 2012	Courrier de la Sous-Préfecture de Mulhouse nous demandant d'annuler la délibération de rachat de la licence 4 de débit de boissons « Tout va bien » car ce n'est pas la dernière sur la commune.

Mme le Maire indique qu'elle fera un courrier à M. le Sous-Préfet afin de connaître les modalités d'exploitation de cette dernière licence qui appartient à présent à la SCI Nouveau Village, mais aussi pour savoir si la Commune sera réellement informée en cas de vente.

3.4 MOTION DE SOUTIEN A LA BRIGADE-VERTE

Mme le Maire propose de voter une mention de soutien à la Brigade-Verte qui est très utile et efficace dans notre commune. Elle cède la parole à M. D.ALLEMANN pour donner lecture de la motion de soutien.

« Nous, les élus de la Commune de Buschwiller, membre du Syndicat Mixte des Gardes-Champêtres Intercommunaux du Haut-Rhin, réunis à l'occasion du Conseil municipal du 07 juillet 2014, conscients des exigences inhérentes aux différents pouvoirs de police du Maire et soucieux du devenir de la Brigade-Verte mis en danger par la proposition de loi des sénateurs François PILLET et René VANDIERENDONCK, adoptée au sénat en première lecture le 16 juin 2014 ;

Réaffirmons solennellement à l'heure des nombreuses réformes institutionnelles : notre indéfectible attachement à cette police de proximité dont le fonctionnement a fait ses preuves depuis 25 ans par sa capacité d'adaptation aux diverses missions confiées et par sa disponibilité au service des élus et de la population des 314 communes haut-rhinoises. Notre volonté de pérenniser la Brigade-Verte afin de mettre en avant un service public de qualité précurseur dans la mutualisation de ses matériels et de ses effectifs, modèle d'une généralisation à l'ensemble du territoire national. »

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents approuve la motion susvisée.

4. PERSONNEL COMMUNAL

4.1 EMPLOI SUPPLEMENTAIRE AU SECRETARIAT DE LA MAIRIE

Mme le Maire indique qu'il convient de recruter une personne supplémentaire au secrétariat de la mairie. Elle rappelle que le temps de travail de Mme Isabelle KLEIN est de 80 % et celui de M. Jonathan WILLER de 100 % et que le secrétariat est confronté à un accroissement temporaire d'activité; par conséquent elle propose de recruter une personne supplémentaire pour environ 8 heures par semaine.

Cette embauche se fera par le biais du service de mise à disposition du Centre de Gestion du Haut-Rhin.

Elle demande l'autorisation de procéder à ce recrutement et de signer tous les documents et actes y afférents.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents approuve l'embauche d'une personne supplémentaire au secrétariat de la mairie par le biais du service de mise à disposition du Centre de Gestion du Haut-Rhin et autorise Mme le Maire à signer tous documents et actes y afférents.

Mme le Maire profite de l'occasion pour remercier le secrétariat pour son travail, son efficacité et sa disponibilité même durant les week-ends.

4.2 REGIME INDEMNITAIRE DU PERSONNEL COMMUNAL

Mme le Maire indique que le Conseil municipal a instauré le régime indemnitaire pour les agents communaux en date du 19 février 1992 revu le 29 mars 2004 ; elle propose d'étendre ce régime indemnitaire aux agents non-titulaires.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents approuve le fait d'étendre ce régime indemnitaire aux agents non-titulaires. Le Maire est chargé de procéder aux attributions individuelles en tenant compte de la réglementation en vigueur et de la manière de servir de l'agent.

Suite à une question de M. D.ALLEMANN, Mme le Maire indique que deux agents sont actuellement non-titulaires à savoir les ATSEMS, Mme Cathy RAPHAT sur le poste à temps-plein par le biais de son contrat aidé et Mme Séverine BOSSERT qui est en C.D.D. sur le poste à mi-temps.

5. RAPPORTS DES COMMISSIONS COMMUNALES

5.1 COMMISSION URBANISME / CIMETIERE / SECURITE CIVILE

M. R.OBERMEYER indique que selon la circulaire du 04 mai 2012 du Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement, relative à "l'organisation de l'application du droit des sols dans les services déconcentrés de l'Etat", certaines déclarations préalables seront désormais traitées sur le mode de la décision tacite.

Les demandeurs devront continuer à déposer leur dossier en quatre exemplaires à la mairie. Les services communaux les achemineront vers la D.D.T. (Direction Départementale des Territoires). Si dans un délai d'un mois après la date de délivrance du récépissé, le demandeur n'a pas obtenu de réponse, les travaux pourront être entrepris. Au cas où la D.D.T. estime que le dossier n'est pas complet, la demande d'informations complémentaires sera envoyée dans le délai d'un mois. Les refus continueront à être notifiés.

Si nécessaire, la mairie peut établir une attestation de non-opposition à déclaration préalable sur simple demande.

- **Déclarations préalables refusée**

Références : DP 068061 14 D0012
 Demandeur : M. Alexandre WOLFF
 Objet : Déplacement porte, fenêtre, portail
 Localisation du terrain : Cadastré en section 1, parcelles n°21,39, 40, 220, 2 rue des Vergers
 Superficie : 740 m²

- **Permis de construire acceptés**

Références : PC 068061 14 D0003
 Demandeur : M. & Mme Emmanuel et Sandra HAENLIN
 Objet : Maison individuelle
 Localisation du terrain : Cadastré en section 1 et 17, parcelles 88 et 245 rue de Hésingue
 Superficie : 933 m²

Références : PC 068061 14 D0004
 Demandeur : M. Fabien DUQUESNES
 Objet : Maison individuelle et carport
 Localisation du terrain : Cadastré en section 16, parcelle 472 « Rebenboden »
 Superficie : 850 m²

Références : PC 068061 14 D0006
 Demandeur : M. et Mme Marc MARKERT
 Objet : Maison individuelle et 2 garages
 Localisation du terrain : Cadastré en section 1, parcelle 253, rue des Vergers
 Superficie : 749 m²

Références : PC 068061 14 D0007
 Demandeur : M. et Mme Didier FEUERMANN
 Objet : Maison individuelle
 Localisation du terrain : Cadastré « LAGER Lot 5 »
 Superficie : 1050 m²

- **Certificats d'urbanisme délivrés**

Références : CU 068 061 14 D1010
 Demandeur : Maître Christine KLEIN, Notaire à SIERENTZ
 Objet : CU A
 Localisation du terrain : Cadastré en section 02, parcelle n°52, 4 rue des Landes
 Superficie : 653 m²

Références : CU 068 061 14 D1011
 Demandeur : Maître Jean-Marc HASSLER, Notaire à WITTELSHEIM
 Objet : CU A
 Localisation du terrain : Cadastré en section 4, parcelle n°163/0074 & 165/0075 & 166/0073, rue de Wentzwiller
 Superficie : 634 m²

Références : CU 068 061 14 D1012
 Demandeur : Maître Philippe MULLER, Notaire à MULHOUSE
 Objet : CU A
 Localisation du terrain : Cadastré en section 09, parcelle n°298, 4A, rue du Jura

Superficie : 1374 m²

• **Déclarations d'intention d'aliéner**

Demandeur : Maître Christine KLEIN, Notaire à SIERENTZ
 Propriétaire: Consorts STROBEL
 Acquéreur : M. Urs STETTLER et Mme Désirée LIECHTI
 Objet : Maison individuelle
 Localisation du terrain : Cadastré en section 02, parcelle n°52, 4 rue des Landes
 Superficie : 653 m²
 Montant : 230.500 € dont 11.500 de mobilier et 4.500 € de frais d'agence

Demandeur : Maître Philippe MULLER, Notaire à MULHOUSE
 Propriétaire: M. et Mme BOULHADID
 Acquéreur : M. et Mme PORTER
 Objet : Maison individuelle
 Localisation du terrain : Cadastré en section 09, parcelle n°298, 4A rue du Jura
 Superficie : 1374 m²
 Montant : 575.000 € dont 14.600 de mobilier et 25.000 € de frais d'agence

Demandeur : Maître Alain WALD et Catherine LODOVICHETTI, Notaires à HUNINGUE
 Propriétaire: M. Jean-Baptiste RODRIGUE
 Acquéreur : M. Oliver MOUCE PENA et Mme Carole SCHWARTZ
 Objet : Terrain non bâti
 Localisation du terrain : Cadastré en section 17 parcelles n° 268/130 et 270/131, rue des Fleurs
 Superficie : 747 m²
 Montant : 150.000 €

Demandeur : Maître Catherine BAEUMLIN-ANDELFINGER, Notaire à ALTKIRCH
 Propriétaire: M. Michaël SCHWÖRER et Mme Isabelle HALTER
 Acquéreur : M. Hartmut KRACHT et Mme Gina SANDER
 Objet : Terrain avec bâtiment
 Localisation du terrain : Cadastré en section 5, parcelles n° 63/55, 70/55, 72/55, 74/56 et 77/55, 29 vieille rue de Hagenthal
 Superficie : 926 m²
 Montant : 210.000 €

Demandeur : Maître Jean-Paul BROM, Notaire à HEGENHEIM
 Propriétaire: M. Jean-Pierre SCHUTZ et Mme Françoise CHAMBOLLE
 Acquéreur : SCP AMELAUR représentée par M. Philippe MARTIN
 Objet : Terrain avec bâtiment
 Localisation du terrain : Cadastré en section 11, parcelle n° 158/70, 80 rue des Vosges
 Superficie : 631 m²
 Montant : 400.000 €

5.2 COMMISSION VOIRIE / QUALITE DE VIE / AGENTS TECHNIQUES

- M. D. HUTTENSCHMITT indique que les travaux de renforcement du réseau hydraulique rue des Vosges sont achevés.
- Des travaux réalisés par la C.C.3.F. sont actuellement en cours rue des Alpes pour le remplacement d'une canalisation d'assainissement sous-dimensionnée.
- La réalisation du trottoir, rue des Vosges est en attente jusqu'à la rentrée car il s'avère qu'une borne GRDF a été placée en plein milieu du trottoir. D'autres problèmes sont apparus notamment l'enfouissement des lignes téléphoniques pour lequel la Commune attend un devis. M. D. HUTTENSCHMITT souhaite réceptionner l'ensemble des devis avant de prendre une décision.
- Suite à une question de M. J.SITTER, Mme le Maire indique que les travaux du bassin d'orage auraient dû débuter ce matin même mais l'acte avec M. Jean-Paul GOETSCHY n'a pas encore été signé.

5.3 COMMISSION BÂTIMENTS

- M. B.BO EGLIN indique que suite à la fuite d'eau dans la salle polyvalente un nouveau chauffe-eau a été installé par la société Bilger pour un montant d'environ 7.215 € TTC.
- La société Bilger procédera également à la réparation de la vanne Siemens qui permet la régulation du chauffage dans la salle polyvalente. Cette réparation permettra d'étudier la mise en place du nouveau système de chauffage. Suite à des questions des conseillers, M.R.OBERMEYER récapitule l'historique du problème de chauffage à la salle polyvalente.
- M. B.BO EGLIN indique également que l'ADAUHR a été chargée de réaliser une 3^{ème} proposition de restructuration de la maison communale, les deux premières n'étant pas optimales et le prix était très élevé.

5.4 COMMISSION COMMUNICATION

Mme D.HECHT fait savoir que le prochain bulletin municipal est en cours de réalisation et que la commission communication se réunira le mercredi 09 juillet à 18 heures.

5.5 C.C.A.S.

Mme D.HECHT indique que le C.C.A.S. se chargera comme d'habitude du lâcher de ballons lors du petit déjeuner du 14 juillet.

Elle indique ensuite que l'excursion des seniors est prévue le 18 septembre prochain. Il a été choisi de se rendre au cabaret du Paradis des Sources à Soultzmat.

5.6 COMMISSION SALLE POLYVALENTE / ASSOCIATIONS / FÊTES / CULTURE / SPORT

5.6.1. Location de la salle polyvalente au profit de l'association Laura

Mme V.HERTER indique que l'Association Laura demande la location gratuite de la salle polyvalente pour le 1^{er} novembre 2014 afin d'y organiser son traditionnel loto. La commission salle polyvalente a approuvé cette demande. Elle demande aux conseillers d'approuver la gratuité de la location de la salle polyvalente au profit de la soirée caritative de l'Association Laura, moyennant les frais de chauffage de 60 € et de nettoyage de 80€.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents approuve la gratuité de la location de la salle polyvalente au profit de l'Association Laura moyennant les frais de chauffage de 60 € et de nettoyage de 80 €.

5.6.2. Location de la salle polyvalente au profit des candidats aux élections sénatoriales du Haut-Rhin

Mme V.HERTER propose d'approuver le principe de la gratuité de la location de la petite salle Albert Schweitzer ou du bar de la salle polyvalente pour les réunions des candidats aux élections sénatoriales du Haut-Rhin.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve la gratuité de la location du bar ou de la petite salle Albert Schweitzer pour les réunions publiques liées aux élections sénatoriales du Haut-Rhin en 2014.

5.6.3. Location de la salle polyvalente au profit du Cercle d'Histoire Buchholz

Mme V.HERTER que le Cercle d'Histoire Buchholz demande la location gratuite de la salle polyvalente pour le week-end des 25 et 26 octobre 2014 pour l'organisation commune des sociétés d'histoire, philatélique et autres de la région des 3 frontières. La commission salle polyvalente a approuvé cette demande. Elle demande aux conseillers d'approuver la gratuité de la location de la salle polyvalente au profit du cercle d'histoire

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents approuve la gratuité de la location de la salle polyvalente au profit du Cercle d'Histoire Buchholz pour l'organisation commune des sociétés d'histoire, philatélique et autres de la région des 3 frontières.

5.6.4 Cérémonie du 8 novembre 2014

A l'occasion de la commémoration des 100 ans du début de la 1^{ère} guerre mondiale, une cérémonie sera organisée le 08 novembre prochain. Mme le Maire indique qu'elle a contacté la fanfare de cavalerie des Hussards d'Altkirch afin de leur demander leur participation. Elle demande l'autorisation de signer le contrat d'engagement.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents autorise Mme le Maire à signer le contrat d'engagement avec la fanfare de cavalerie des Hussards d'Altkirch.

6. RAPPORTS DES COMMISSIONS INTERCOMMUNALES

6.1 C.C.3.F. – Mme Christèle WILLER / M. Roger OBERMEYER

Mme le Maire indique que les rapports des conseils sont disponibles au secrétariat de la mairie sur simple demande.

6.1.1. C.C.3.F. - Commission Communication - Mme Véronique HERTER / M. Jacques DUCRON

M. J.DUCRON indique que lors de cette réunion il a été question de validation du magazine de la C.C.3.F. qui paraîtra en fin juillet prochain.

6.1.2. C.C.3.F.- Commission environnement – Mme Denise HECHT / M. Jérôme SITTER

Mme D.HECHT indique qu'elle s'est rendue à la commission environnement avec M. J.SITTER. Ils ont visité le centre technique et la déchetterie. Il a beaucoup été question de la "déchetterie ouest", celle de Héisingue.

Elle indique que les bacs blancs et bleus actuels pour le papier et les bouteilles plastique seront remplacés d'ici la fin de l'année, sur tout le territoire de la C.C.3.F., par des bacs jaunes, où pourront être déposés, en plus du papier/carton et des bouteilles plastique, les emballages en acier et aluminium. Buschwiller sera équipée vers la fin du mois d'août. Mme D.HECHT indique que sont invités aux réunions les titulaires et les suppléants.

6.1.3. C.C.3.F. – Commission de la promotion de la langue alsacienne – Mme Christèle WILLER / M. Christian WEIGEL

M. C.WEIGEL indique que la promotion de la langue se porte sur le volontariat des Communes et que deux interventions ont déjà eu lieu à l'école maternelle de Buschwiller. M. C.WEIGEL fournit des exemples de documentations téléchargeables sur le site de l'office de la promotion de la langue alsacienne, www.olcalsace.org. Trois soirées récréatives sur le thème de l'alsacien sont également prévues à la rentrée.

6.1.4. C.C.3.F. – Commission transports – M. Roger OBERMEYER / M. Christian WEIGEL

M.R.OBERMEYER indique qu'il s'est rendu à la commission en compagnie de M.C.WEIGEL et que la société Métrocars, délégataire de service public pour le Distribus a réalisé un bénéfice sur ce réseau pour la 1^{ère} fois depuis son existence.

Ces messieurs indiquent ensuite que des travaux sur la ligne de tram 3 sont prévus pour 2015 et que la ligne de bus 8 sera réaménagée.

6.1.5. C.C.3.F. – Commission des sports – M. Emmanuel GERRER / M. Jérôme SITTER

MM. GERRER et SITTER étaient tous deux excusés pour cette réunion.

6.2 S.I.A.E.P.- Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable M. Daniel ALLEMAN / M. Jacques DUCRON / M. Jérôme SITTER

M. D.ALLEMAN indique que des travaux de dessablage des trois puits sont prévus en 2014.

M.R.OBERMEYER indique qu'il s'est rendu à une réunion de concertation sur la zone de captage des eaux du puits de Wentzwiller qui était fort intéressante. Il regrette que le SIAEP ne fût pas représenté.

6.3 S.I.D.E.L. – Syndicat Intercommunal de l'Electricité - M. Daniel ALLEMANN / M. Bernard BOEGLIN

M. D.ALLEMANN indique que le SIDEL subventionne les travaux d'enfouissement du réseau électrique lors des travaux de réfection de voirie.

6.4 S.I.C.E.3.F - SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES COURS D'EAU DES 3 FRONTIERES M. Roger OBERMEYER / M. Christian WEIGEL

M. C.WEIGEL fait savoir que les travaux à proximité de la propriété HEINIMANN ne seront pas réalisés tant que le Conseil général n'a pas validé la subvention. M. R.OBERMEYER indique qu'il a sollicité M. Max DELMOND, conseiller général, sur ce point.

6.5 FLÜGLÄRMKOMMISSION - Mme Christèle WILLER

Mme le Maire indique que les informations sont disponibles sur le site de l'Euroairport : www.euroairport.com

7. DIVERS

- Mme le Maire indique qu'une subvention de 6.650 € a été attribuée à notre commune par le Conseil Général pour l'aménagement d'un dessableur rue du Golf, ainsi qu'une subvention d'environ 17.000 € pour les travaux de réfection de la petite salle Albert Schweitzer.
- Mme le Maire indique qu'elle a fait usage du droit de préemption. Il s'agit d'un bien situé rue des Vosges à BUSCHWILLER (68220), d'une superficie de 1613 m², cadastré section 16 – parcelle 507/253, dont le prix d'aliénation est converti par le paiement d'une rente viagère d'un montant de 16.560,00 € annuel à M. Clément WICKY. Le dossier a été transmis à l'Etude de Maîtres TRESCH et THUET de MULHOUSE.
- La prochaine réunion du Conseil municipal est prévue le 29 septembre prochain à 19 h 15.
- Mme le Maire indique que l'Association de Chasse du Stocket qui loue la chasse de la Commune n'a toujours pas payé cette location au titre de l'année 2014 à savoir 3.500 €. Elle précise que le paiement devait intervenir avant le 1^{er} avril dernier. Un rendez-vous est prévu avec M. KASSEL, Président de l'association, très prochainement.
- Le paiement de la location de la pêche n'a pas été acquitté non plus 150 €, ce paiement devait intervenir avant le 1^{er} février. Mme le Maire se chargera de faire un courrier de rappel.
- Mme le Maire indique qu'elle donnera délégation de pouvoirs à M. R.OBERMEYER entre le 17 et 22 juillet 2014, puis à Mme V.HERTER durant les festivités du jumelage à Samadet.
- Mme M-J.BAUMANN souhaite savoir s'il est envisageable de faire une demande de mise en place d'un arrêt Distribus dans le bas de la rue des Vosges. Mme le Maire indique qu'elle fera un écrit en ce sens à la C.C.3.F. commission transports. Ce point sera également à étudier en commission voirie mais un arrêt rue de Wentzwiller est difficilement réalisable en raison des différentes intersections.
- Mme M-J.BAUMANN souhaite savoir s'il serait possible d'installer un container pour les encombrants car certaines personnes âgées notamment ne peuvent pas se rendre à la déchetterie de Village-Neuf. Mme le Maire doute que cette demande aboutisse mais demande aux délégués de la commission environnement de la C.C.3.F. de se renseigner lors de la prochaine réunion de commission.
- Mme M-J.BAUMANN signale qu'un grand chien blanc divague régulièrement dans le bas de la rue des Vosges, Mme A.BAUMANN confirme ces propos en indiquant que les écoliers sont apeurés. Mme le Maire indique qu'elle demandera aux Brigades-Vertes de passer voir le propriétaire pour lui rappeler les règles de civisme.
- Mme M-J.BAUMANN demande si un balayage de la rue des Romains est également prévu ? Mme le Maire indique que M. D.HUTTENSCHMITT suit de près les problèmes liés au balayage. M. D.HUTTENSCHMITT prend note de la demande.
- Mme M-J.BAUMANN indique que des épineux envahissent les trottoirs rue des Vignes et qu'un lampadaire est pris au piège par un acacia dans cette même rue. M.D.HUTTENSCHMITT indique qu'il se rendra sur place.
- M. R.OBERMEYER indique qu'un arbre est sur la route au niveau de l'Orée du Bois. Il est demandé au secrétariat de la mairie de prendre l'attache de M. WOLF de l'O.N.F.
- Mme A.BAUMANN signale qu'une plaque du réseau d'eau ou d'assainissement n'est pas aux bonnes dimensions dans la rue des Vergers et que cela forme un trou lors du passage de véhicules ce qui est dangereux. Mme le Maire demande aux délégués du SIAEP de vérifier de quel réseau il s'agit et de faire en parallèle une photo et un courriel au service assainissement de la C.C.3.F. afin qu'ils viennent sur place avec M. D. HUTTENSCHMITT.
- Mme A.BAUMANN signale des problèmes de déjections canines et détritiques sur le chemin piétonnier reliant la rue des Vosges à celle des Vergers. Mme le Maire indique qu'elle le signalera au Brigades-Vertes car il s'agit apparemment du même chien et du même propriétaire que précédemment.
- M. J.DUCRON souhaite savoir si un projet est en cours pour la réalisation d'aire de jeux ? Mme le Maire indique que ceci a été discuté en commission et invite Mme V.HERTER et M. D.HUTTENSCHMITT à prendre en charge ce dossier.

- M. J.DUCRON souhaite savoir si une réunion d'échanges avec les jeunes est prévue prochainement ? Mme le Maire précise que Mme V.HERTER est chargée d'en organiser une au courant du mois de septembre 2014.
- Mme le Maire remercie les conseillers pour l'ensemble des interventions lors de ce point divers et précise que c'est également le rôle des conseillers de transmettre ce type d'informations.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21 h 30.

TABLEAU DES SIGNATURES POUR L'APPROBATION DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BUSCHWILLER DE LA SEANCE DU 7 JUILLET 2014
--

ORDRE DU JOUR :

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MAI 2014
2. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2014
3. **AFFAIRES GENERALES**
 - 3.1 Approbation du règlement intérieur
 - 3.2 Commission communale des impôts directs
 - 3.3 Licence de débit de boissons de 4^{ème} catégorie
 - 3.4 Motion de soutien à la brigade-verte
4. **PERSONNEL COMMUNAL**
 - 4.1 Emploi supplémentaire au secrétariat de la mairie
 - 4.2 Régime indemnitaire du personnel communal
5. **RAPPORTS DES COMMISSIONS COMMUNALES**
6. **RAPPORTS DES COMMISSIONS INTERCOMMUNALES**
7. **DIVERS**

NOM-PRENOM	QUALITE	SIGNATURE	PROCURATION A
WILLER CHRISTELE	Maire		
OBERMEYER ROGER	1 ^{er} Adjoint		
HERTER VERONIQUE	2 ^{ème} Adjointe		
HUTTENSCHMITT DENIS	3 ^{ème} Adjoint		
BOEGLIN BERNARD	4 ^{ème} Adjoint		
ALLEMANN DANIEL	Conseiller		
BAUMANN AUDREY	Conseiller		
BAUMANN MARIE-JEANNE	Conseiller		
DUCRON JACQUES	Conseiller		
GERRER EMMANUEL	Conseiller		
HECHT DENISE	Conseiller		
MULLER PATRICK	Conseiller		
MUNCH CLAUDINE	Conseiller		
SITTER JERÔME	Conseiller		
WEIGEL CHRISTIAN	Conseiller		